YPC RESEARCH SERIES
Policy Paper N° 2132022

LA PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES : ÉVALUATION DE L'APPROCHE GENRE DANS LES ÉLECTIONS DE 2021

Nisrine Ghefou

Coordinator of the Economic Research Committee
PhD in Economics /
ghefou@youthpolicycenter.org

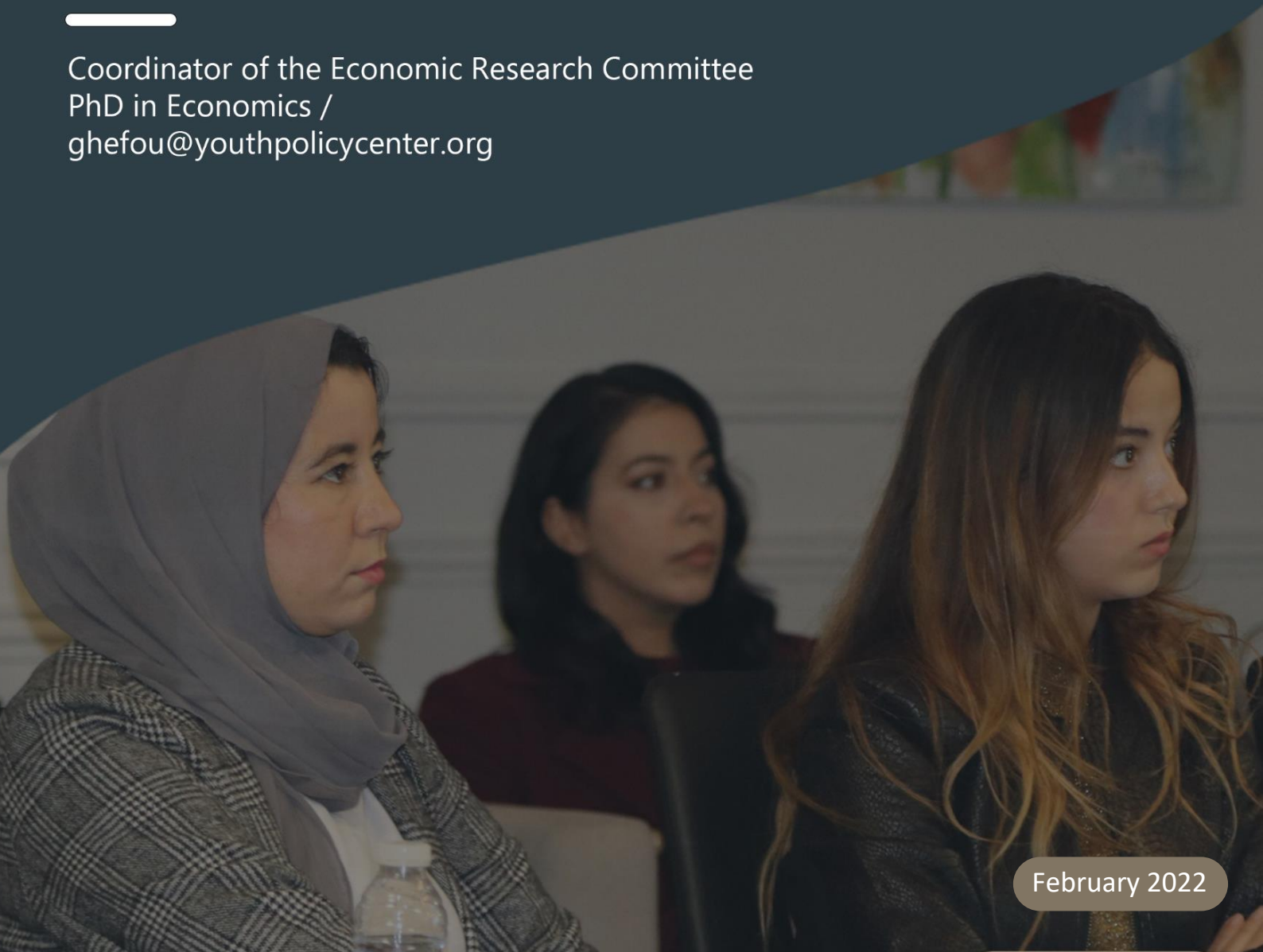

February 2022

LA PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES : EVALUATION DE L'APPROCHE GENRE DANS LES ELECTIONS DE 2021

Nisrine GHEFOU / ghefou@youthpolicycenter.org

Fevrier 2022

RESUME :

Au cours du siècle dernier, les femmes ont accompli de grands progrès dans le droit de participer aux élections, même si les progrès relatifs à leur pleine participation à la vie démocratique restent inégaux. En effet, la participation politique des femmes est une composante clé de la démocratie.

C'est dans ce sens que l'accroissement de la participation des femmes au cycle électoral doit se faire pendant les trois phases du cycle électoral : la phase pré-électorale, la phase électorale et la phase postélectorale.

Cet article vise à mieux informer des difficultés auxquelles les femmes peuvent se heurter au cours du cycle électoral. En effet, il met en évidence des points d'entrée qui permettent de renforcer la participation des femmes dans leurs divers rôles et lors des diverses phases du cycle électoral ainsi que des recommandations sur la conception de campagnes d'éducation et d'information des électeurs sensibles aux sexospécificités ainsi que sur la façon d'intégrer les questions relatives au genre dans les opérations électorales.

Cet article vient mettre en évidence les politiques relatives au genre et aux élections et s'inscrit dans le cadre de renforcer la participation des femmes à la vie politique en tant qu'électrices ou/et candidates, il se base essentiellement sur les résultats des élections de 2021 au Maroc.

Par conséquent, à travers cet article, nous nous inscrivons dans le souhait de garantir les droits électoraux des femmes et d'accroître la participation de celles-ci aux élections. Aussi nous recommandons de prendre des mesures de sensibilisation visant à susciter un changement durable des mentalités et des traditions afin que la participation des femmes aux élections soit pleine et entière à tous les niveaux comme à tous les égards.

***Mots clés** : élections, Maroc, égalité du genre, participation politique des femmes, compagne de sensibilisation, transformations sociopolitiques.*

ABSTRACT :

Over the past century, women have made great progress in the right to participate in elections, although progress in their full participation in democratic life remains uneven. Indeed, the political participation of women is a key component of democracy.

It is in this sense that increasing the participation of women in the electoral cycle must take place during the three phases of the electoral cycle: the pre-electoral phase, the electoral phase and the post-electoral phase.

This article aims to better inform the difficulties women may face during the electoral cycle. Indeed, it highlights entry points for enhancing the participation of women in their various roles and during the various phases of the electoral cycle as well as recommendations on the design of voter education and information campaigns sensitive to gender issues as well as on how to integrate gender issues into electoral operations.

This article highlights policies relating to gender and elections and is part of strengthening the participation of women in political life as voters and/or candidates, it is essentially based on the results of the elections of 2021 in Morocco.

Therefore, through this article, we subscribe to the desire to guarantee the electoral rights of women and to increase their participation in elections. We therefore recommend taking awareness-raising measures aimed at bringing about a lasting change in mentalities and traditions so that the participation of women in elections is full and complete at all levels and in all respects.

***Keywords :** elections, Morocco, gender equality, women's political participation, awareness campaign, socio-political transformations.*

INTRODUCTION

Le contexte de notre recherche s'inscrit dans le cadre de la participation des femmes à la politique qui constitue un levier du développement social. En effet, que ça soit au Maroc ou dans le monde entier, les femmes ont menées un long combat pour la reconnaissance de leurs dignité et de l'égalité de leurs droits.

Les femmes marocaines ont toujours montré leur patriotisme et leur engagement citoyen et d'ailleurs cela s'est manifesté à plusieurs reprises que ça soit lors de la marche verte pour la libération du Sahara, ainsi que dans toutes les luttes sociales et manifestations politiques, et bien évidement lors des différentes élections et compagnes électorales : comme soutien aux candidats, comme électrices et aussi comme candidates.

En effet on assiste à des hauts potentiels de femmes ceci grâce surtout à leur accès à l'enseignement supérieur. Puisque dans plusieurs secteurs le taux de féminisation s'est amélioré (médecine, notariat, fonctionnaire, avocat, entrepreneurs…). Elles sont engagées et militantes dans les partis politiques malgré les contraintes de leur responsabilités familiales et aussi malgré les difficultés d'accéder à la responsabilité publique.

Problématique générale

Les femmes actuellement jouent un rôle central comme acteur dans le développement et aussi comme force de plaidoyer et de proposition en faveur du changement.

Et sachant que la situation des femmes ne peut être isolée du contexte politique général du pays. Notre problématique est la suivante :

Quel levier et quel bilan de la participation des femmes à la politique ?

Afin de répondre à cette problématique nous allons décortiquer les avancées formidables des femmes marocaines ainsi que les progrès importants qu'a connus la cause des femmes en ce qui concerne la stratégie de l'intégration de l'approche genre dans les politiques gouvernementales ainsi que la conscience croissante de l'importance de la prise en compte de la situation des femmes pour améliorer la situation générale du pays.

I. Inégalité du genre au Maroc : état des lieux

L'accès aux opportunités économiques (salaires, emploi décent, couverture sociale…), ainsi qu'à la prise de décision (accès aux postes de prise de décisions) sous le prisme du genre continuent à interpeler sur les capacités d'inclusion des modèles de développement dominants dans le monde.

Animé par la volonté de construire un Etat moderne, solidaire et compétitif, le Maroc a mené plusieurs réformes afin de réduire les inégalités du genre. L'une des principales inégalités de genre à laquelle notre pays fait face est la faiblesse de la participation des femmes dans la politique qui demeure limitée. En effet, ce taux de participation des femmes à la politique au Maroc compte parmi les plus faibles au monde. La persistance de ces disparités trouve son origine dans les rôles traditionnellement

assignés à chacun des sexes. Même si ces disparités ne sont pas explicitement formulées par des normes et réglementations sexistes, elles sont souvent perceptibles au niveau de l'application inéquitable de la loi.

Avant de faire un diagnostic sur la faible participation de la femme en politique, je trouve plus adéquat de faire une synthèse des principales inégalités du genre à laquelle notre pays fait face.

1. Situation du Maroc en matière d'égalité des sexes

La discrimination sexiste, encore présente dans tous les pays et essentiellement au Maroc, fait peser une menace réelle sur le potentiel transformateur du Programme 2030. Aussi, il est opportun d'analyser les inégalités de genre sous le prisme des indicateurs de privation standards liés aux ODD 3, 4, 8 et 5, avant de procéder, dans une étape ultérieure, à l'identification des femmes les plus marginalisées. Ce premier examen permet de déterminer les privations qui affectent le plus intensément les femmes et les filles. La figure 1 montre que les femmes souffrent plus de privations que les hommes sauf pour trois indicateurs. Le premier concerne l'emploi des enfants (3,2% pour les garçons et 0,3% pour les filles, soit un écart de 3 points). Les deux autres indicateurs concernent l'assurance maladie (44,6% des femmes en sont privées contre 47,7% s'agissant des hommes, soit un écart de 3 points) et le recours aux consultations médicales (27,6% des femmes en sont privées contre 31,5% pour les hommes, soit un écart de 4 points). En revanche, les femmes sont confrontées à des privations intenses comparativement aux hommes dans les domaines suivants. Ils concernent le mariage précoce, l'accès à un emploi décent et l'accès à une éducation de qualité.

1.2. Inégalités des sexes par rapport au mariage précoce

Les inégalités dont les femmes sont victimes concernent en premier lieu le mariage précoce qui se manifeste de manière intense chez les femmes plutôt que chez les hommes. Pour la population d'âges 18 ans et plus, 19,5% des femmes ont conclu leur premier mariage avant l'âge de 18 ans contre 1,5% pour les hommes, soit 13 fois plus. Si on focalise l'attention sur la population d'âges 20-24 ans, le taux de mariage précoce demeure élevé pour les femmes (10,1% comparé à 0,2% pour les hommes). Cette situation traduit bien le fait que le phénomène du mariage avant l'âge de 18 ans demeure un frein à la concrétisation de l'égalité de genre. Il se traduirait, dans de nombreux cas, par l'arrêt des études, la non-qualification pour une inclusion dans le marché de l'emploi sous un statut décent et des conditions de vie et de bien-être moindres que pour les femmes ayant eu un accès à une éducation formelle permettant la qualification et l'accès à un emploi rémunéré et sécurisé, assurant leur autonomie économique et dans la prise de décision.

2.2. Inégalités des sexes par rapport à l'accès à un emploi décent

En matière d'accès à un emploi décent, les femmes affichent un taux de privation de l'ordre de 86.4%, contre 40,8% pour les hommes. Cette situation est liée au fait que les femmes salariées sont les plus sujettes au salariat informel, sans contrat et sans sécurité sociale. Les femmes sont le plus souvent employées en tant que domestique ou aide familiale, occupant des emplois non rémunérés au niveau de l'exploitation agricole ou de toute activité de commerce gérée par un homme du ménage. Les femmes sont celles qui se chargent exclusivement des responsabilités familiales et, de facto, sont considérées statistiquement comme inactives (femmes au foyer).

2.3. Inégalités des sexes par rapport à l'accès à une éducation de qualité

S'agissant du volet éducation, les hommes ont un taux de privation moindre comparé à celui des

femmes. Concernant l'analphabétisme, les femmes de 10 ans et plus ont un taux d'analphabétisme d'environ 40% et les hommes du même groupe d'âges un taux de 20%, soit la moitié. Ceci montre le retard qu'enregistrent les femmes dans l'accès à l'éducation et souligne les efforts à déployer par les pouvoirs publics pour réduire les taux d'analphabétisme et combler l'écart existant entre les femmes et les hommes. Les deux autres indicateurs concernent la fréquentation de l'école. **Le premier est focalisé sur la fréquentation de l'école par les enfants âgés entre 4 et 18 ans.** Le taux de privation pour les filles de cette tranche d'âges est de 20,5% et de 17,3% pour les garçons, soit un écart de 3 points, et ce en dépit des efforts déjà consentis par les pouvoirs publics en matière d'appui social à la scolarisation et des actions de nature à encourager la scolarité obligatoire, surtout pour les filles en milieu rural. **Le deuxième indicateur de fréquentation de l'école pour la population d'âges 18-24 ans** est un indicateur qui mesure le degré d'accès à l'opportunité de s'inscrire dans un établissement de l'enseignement supérieur et d'y obtenir une qualification facilitant l'accès aux postes d'encadrement, de conception et de responsabilité, que ce soit dans le secteur public ou dans le secteur privé. La part des femmes d'âges 18-24 ans1 qui ne poursuivent pas leur étude s'établit à 67,7%, contre 60,9% pour les hommes, soit un écart de 7%.

Figure 1 : taux de privation par rapport à différentes dimensions, selon le sexe.

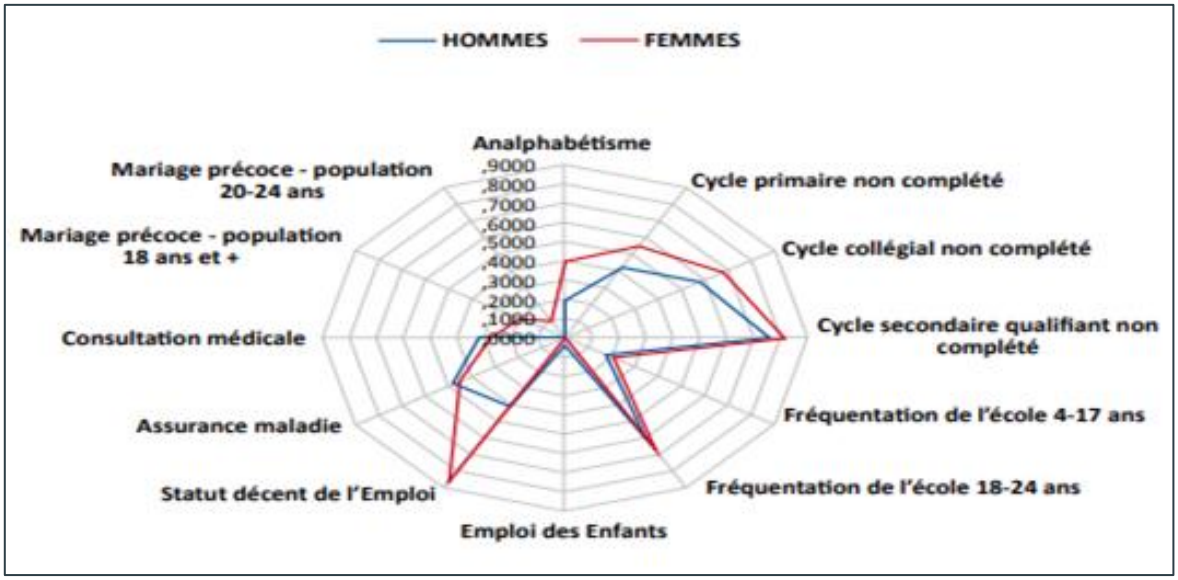

Source : Rapport de d'ONDH sur la discrimination intersectionnelle des femmes au Maroc 2020.

En conclusion, au regard de ce qui précède, il existe encore de nombreux domaines de bien-être pour lesquelles les femmes et les filles sont privées de droits et d'opportunités, ce qui peut conduire à enliser les progrès vers la réalisation des ODD.

2. Evaluation genre par rapport à la participation des femmes dans la politique et leur représentativité dans les élections de 2021.

La trajectoire de la participation formelle des femmes marocaines dans la sphère politique a subi plusieurs changements dans les dernières dix années à cause de différentes reconfigurations, En ce qui concerne

[1] Enquête réalisée par l'ONDH sur la discrimination intersectionnelle des femmes au Maroc 2020.

la représentation politique, c'est en 2002 que les femmes marocaines ont obtenu l'inédit 10% des sièges parlementaires à l'issue d'une longue lutte pour l'instauration d'un système de quotas, ainsi que pour obtenir des postes ministériels, diplomatiques et juridiques.

Aussi, l'augmentation de la présence physique des femmes dans les sphères de l'autorité marocaine était déjà considérée instrumentale pour contrer les extrémismes religieux dès les années 1980.

La participation électorale des femmes a vécu d'autres mutations à partir de l'adoption de la nouvelle Constitution en 2011, une mesure qui s'inscrit dans le panorama politique marocaine parallèlement aux complexifications des revendications féministes autour du Mouvement du 20 février.

Ces progrès pour les femmes constituent des points forts de la transition démocratique du Maroc car le progrès des femmes c'est la clé du développement. En effet, le taux des femmes candidates pour le triple scrutin a atteint 30% au niveau régional et local et 34% au niveau des élections législatives.

Un pas majeur a été franchi en matière d'accès des femmes à la responsabilité publique : nomination de sept femmes au sein de l'actuel gouvernement.

On a aussi 3 femmes candidates à la présidence des mairies de Rabat, Marrakech et Casablanca.

Les élections de 2021 ont donné aussi comme résultat une femme présidente de la région Guelmim Ouad Noun (comme présenté sur l'image suivante).

Cependant sur plus de 2.000 candidatures féminines sur les listes des législatives, seules 97 femmes se sont présentées en tête de liste des circonscriptions locales et "seules 6 ont été élues".

Avec l'élection à la Chambre des représentants de 96 femmes, celles-ci ont atteint un taux de présence de 24%. Il s'agit par contre d'une représentation qui reste timide par rapport aux 395 sièges que compte cette instance.

Concernant les candidatures féminines enregistrées au titre de l'élection des membres de la Chambre des Représentants, elles se sont établies à 2.329, soit 34,17% de l'ensemble des candidatures, dont 1.567 candidates au titre des circonscriptions régionales et 762 pour le compte des circonscriptions locales, a-t-il poursuivi, notant que 97 listes présentées au titre des circonscriptions locales sont conduites par des femmes en qualité de têtes de listes.

S'agissant de l'élection des membres des conseils des communes et d'arrondissements, le nombre des candidatures déposées au niveau national s'est situé à 157.569, dont 62.793 sous forme de listes et 94.776 sous forme de candidatures individuelles, soit une moyenne nationale de près de 5 candidatures pour chaque siège, contre 130.925 candidatures en 2015, en hausse de plus de 20%.

Quant au nombre des candidatures féminines aux conseils des communes, il a marqué une hausse notable par rapport aux élections de 2015, relevant que le nombre des candidates aux conseils des communes et d'arrondissements a atteint 47.060, soit près de 30% du total des candidatures.

Pour ce qui est du nombre des listes de candidatures déposées pour l'élection des membres des Conseils régionaux, comprenant 678 sièges, il a atteint 1.123 avec 9.892 candidatures, soit une moyenne de 15 candidatures par siège, dont 3.936 sont des femmes, soit près de 40%.

Cependant malgré les acquis, les contraintes persistent. En effet, on assiste toujours à des disparités régionales sur le plan économique, social et culturel.

Cependant malgré ces résultats limités il faut saluer tous les efforts qui ont été mis en œuvre pour réussir ce scrutin qui n'était pas facile, parce que c'est la première fois que le Maroc organise un scrutin groupé et il a réussi le challenge.

II. Quelques chiffres par rapport au déroulement de l'opération de vote au Maroc

Les élections communales marocaines de 2021 ont lieu le 8 septembre 2021 afin de renouveler pour six ans les membres des conseils communaux du Maroc. Des élections législatives et régionales ont lieu simultanément.

Le ministère de l'intérieur a dévoilé les résultats définitifs des élections 2021 sur le site web **elections.ma**. Douze partis sont représentés au Parlement.

Le Rassemblement national des indépendants (RNI) renforce sa présence dans l'hémicycle en remportant 102 sièges, devançant un peu plus le Parti authenticité et modernité (PAM), qui arrive second avec 87 sièges.

Le Parti de l'Istiqlal (PI) est classé 3e, avec 81 sièges, suivi par l'Union socialiste des forces populaires (USFP) avec 34 sièges, le Mouvement populaire (MP) avec 28 sièges, le Parti du progrès et du socialisme (PPS) avec 22 sièges, l'Union constitutionnelle (UC) avec 18 sièges, et le Parti de la justice et du développement (PJD) avec 13 sièges.

Le Mouvement démocratique et social (MDS) remporte 5 sièges, le Front des forces démocratiques (FFD) 3 sièges, l'Alliance de la fédération de gauche (AFG) 1 siège et le Parti socialiste unifié (PSU) 1 siège.

Suite à la clôture de l'opération de dépouillement des bulletins de vote relatifs au triple scrutin des membres du parlement, des conseils communaux et des conseils de régions, le ministère de l'Intérieur a indiqué, jeudi soir dans un communiqué[2], que les résultats relatifs à la répartition des sièges desdits conseils se présentent comme suit :

Répartition des sièges au Parlement :

- RNI : 102 sièges
- PAM : 86 sièges
- Parti de l'Istiqlal : 81 sièges
- USFP : 35 sièges
- MP : 29 sièges
- UC : 18 sièges
- PJD : 13 sièges
- Les autres partis : 10 sièges

[2]https://static.lematin.ma/files/lematin/fichiers/articles/2021/09/be66ac03959e8c848d895bcd3bf58a37.pdf

Répartition des sièges des conseils des communes et des arrondissements :

- RNI : 9.995 sièges
- PAM : 6.210 sièges
- Parti de l'Istiqlal : 5.600 sièges
- USFP : 2.415 sièges
- MP : 2.253 sièges
- UC : 1.626 sièges
- PPS : 1.532 sièges
- PJD : 777 sièges
- Les autres partis : 1.525 sièges

Répartition des sièges des conseils des régions :

- RNI : 196 sièges
- Parti de l'Istiqlal : 144 sièges
- PAM : 143 sièges
- USFP : 48 sièges
- MP : 47 sièges
- UC : 30 sièges
- PPS : 29 sièges
- PJD : 18 sièges
- Les autres partis : 23 sièges

Ainsi, le scrutin du 8 septembre aura connu la participation de 8.789.676 électeurs et électrices, un chiffre en hausse de 2.152.252 électeurs par rapport aux législatives de 2016.

L'affluence des citoyens vers les bureaux de vote a été, massive dans les Provinces du Sud où le taux de participation a atteint :

- 66,94% dans la région de Laâyoune-Sakia El Hamra,
- 63,76% dans la région de Guelmim-Oued Noun
- et 58,30% dans la région de Dakhla-Oued Eddahab.

Par ailleurs, le plus faible taux de participation a été enregistré au niveau de la région de Casablanca-Settat avec 41,04%.

Le nombre des nouveaux électeurs ayant atteint 1.806.724, portant ainsi l'électorat national à 17.509.316 votants.
Pour rapprocher les urnes des électeurs, il a été procédé à la création de 40.628 bureaux de vote, encadrés par 4000 bureaux centraux, soit une moyenne de 10 bureaux de vote pour chaque bureau central, a rappelé le ministre qui a mis l'accent sur la mobilisation des partis politiques en lice pour ces échéances, puisque 31 formations politiques s'y sont présentées, dont une alliance de partis créée pour l'occasion.

Dans ce contexte, le nombre des listes de candidatures présentées au niveau national, au titre de l'ensemble des circonscriptions législatives, locales et régionales a atteint 1.704 listes comportant 6.815 candidatures, soit un taux national de 17 candidatures pour chaque siège.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Le diagnostic des élections nous permet de dégager les conclusions suivantes :

La faible représentation féminine peut être considérée comme le fruit d'une imposition légale descendante (top-down) ;

Les obstacles politiques, culturels et sociaux entravent les femmes au Maroc: leur participation à la vie politique est liée au statut de la femme dans la société, à la justice sociale et aux conditions économiques, politiques, culturelles et sociales.

Malgré les nombreuses législations favorables aux femmes – avant et après la Constitution de 2011 – et les gains juridiques jugés des véritables percées, leur mise en œuvre peut être considérée lente en raison des facteurs économiques, des stéréotypes sociaux, des pratiques discriminatoires traditionnelles et des interprétations extrémistes de la religion qui empêchent souvent de modifier les rôles des hommes et des femmes, ainsi qu'en raison d'une volonté politique de maintenir le statu quo patriarcal.

Parmi les autres critères qui causent la participation limitée des élues dans la gestion politique : la faiblesse de la pratique démocratique au sein des partis.

Aussi la dégradation de la situation économique et sociale au Maroc, notamment dans les zones rurales, ce qui se reflète sur la condition fragile des femmes au niveau territorial.

D'autres résultats permettent d'apercevoir la faible préparation des personnes élues dans la gestion administrative, ainsi que la méconnaissance des femmes de leurs droits, ce qui pourrait mettre en lumière à la fois la nécessité d'un système public d'éducation et de formation beaucoup plus solide, et la mise en question de la crédibilité au sein du processus électoral, notamment en ce qui concerne la question de genre, comme le revendiquent plusieurs mouvements sociaux et associations,

En effet, la participation des femmes à la vie politique est considérée comme réponse à la nécessité urgente de préserver la crédibilité de l'approche démocratique que les États cherchent à atteindre.

Ensuite – malgré les succès des contributions féminines dans les phases de réflexion et malgré la diversité des tâches accomplies par les femmes, la participation des femmes dans la gestion des communes reste faible :

La plupart des femmes membres du conseil occupent des fonctions secondaires ;

La plupart des femmes élues aux communes n'ont pas bénéficié de programmes de renforcement des capacités prévus – ceux-ci déjà déficitaires en termes d'accompagnement, d'échange d'expériences et d'expertise ;

En effet, le diagnostic montre qu'il y a une exploitation des femmes qui, lors des élections, ont été considérées comme des voix électorales uniquement. Puisqu'il s'agit uniquement de changements « cosmétiques », qui ne contestent pas les relations de pouvoir et de genre en place dans le pays

D'autres résultats permettent d'apercevoir la faible préparation et les compétences insuffisantes des personnes élues dans la gestion administrative – ainsi que la méconnaissance des femmes de leurs droits, ce qui pourrait mettre en lumière à la fois la nécessité d'un système public d'éducation et de formation beaucoup plus solide, et la mise en question de la crédibilité au sein du

processus électoral, notamment en ce qui concerne la question de genre, comme le revendiquent plusieurs mouvements sociaux et associations.

Nos recommandations se focalisent sur l'importance de la régionalisation comme chemin vers la démocratie et bien sûr on ne peut pas nier le rôle fondamental qu'a joué l'Etat dans les dernières reformes ainsi que les transformations considérées révolutionnaires dans la dimension de genre au Maroc.

En outre, en matière de territorialité nous suggérons une meilleure proximité entre l'administration et les nécessités citoyennes et la possibilité d'une approche de genre plus légitime.

A cet égard, nous suggérons l'égalité aux postes de responsabilité administrative, politique et économique.

Il faut aussi appeler les partis politiques à accorder plus de place aux femmes élues dans des postes de décision. Nous voulons que la femme soit au cœur de la prise de décision et qu'elle soit présente dans les instances exécutives et au niveau du gouvernement.

Aussi nous recommandons de permettre aux électrices illettrées de prendre une décision personnelle, grâce à la conception de bulletins de vote répondant à leurs besoins (par exemple, rédigés en deux langues, revêtus des symboles représentatifs des différents partis et (ou) comprenant des photographies).

Nos recommandations vont aussi dans le sens de supprimer tout ce qui, dans la Constitution ou la législation, fait obstacle à des mesures positives visant à l'égalité des sexes, cela ne peut pas se faire qu'en ajustant ou en réformant le système électoral afin d'y promouvoir une représentation équilibrée des sexes lorsqu'il est démontré que ce système a des incidences négatives sur la représentation politique des femmes au sein des organes élus, ainsi qu'en instituant, pour l'établissement des listes de parti, des quotas n'avantageant aucun des deux sexes. Puisque La présence des femmes dans les parlements est l'un des indicateurs les plus révélateurs de la participation des femmes aux processus politiques.

Et enfin, nous conseillons fortement l'élaboration des coffrets de formation et de sensibilisation conçus spécialement pour encourager les femmes à se porter candidates à des élections.

BIBIOGRAPHIE :

- Abounaï Aïcha, « Les femmes marocaines et « le printemps arabe » », Tumultes, 2012/1-2 (n° 38-39), p. 115-132. DOI : 10.3917/tumu.038.0115. URL : https://www.cairn.info/revue-tumultes-2012-1-page-115.htm

- Alami M'chichi Houria « Genre et politique au Maroc; les enjeux de l'égalité hommes-femmes entre islamisme et modernisme. Paris » : *L'Harmattan,* 2002. 155 p., 14 € (Collection Histoire et perspectives méditerranéennes) ISBN : 2-7475-3048-5.

- Briquet Jean-Louis et Sawicki Frédéric, 1989, « L'analyse localisée du politique », *Politix*, vol. 2, n° 7,p. 6-16.
- DOI : 10.3406/polix.1989.1392

- Ennaji Moha, « Multiculturalisme, genre et participation politique au Maroc », *Diogène*, 2009/1 (n° 225), p. 55-69. DOI : 10.3917/dio.225.0055. URL : https://www.cairn.info/revue-diogene-2009-1-page-55.htm

- HATTABI. J & BELHOUSINE. M (2021) «Les partis politiques à l'épreuve de la représentation politique des femmes : Analyse des statuts et règlements intérieurs des partis politiques», Revue Internationale du Chercheur «Volume 2 : Numéro 2» pp : 1270 - 1293 Marques-Pereira Bérengère, « La citoyenneté politique des femmes », Courrier hebdomadaire du CRISP, 1998/12 (n° 1597), p. 1-30. DOI : 10.3917/cris.1597.0001. URL : https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-1998-12-page-1.htm

- Nadia Benabdeljlil. L'autonomisation des femmes au Maroc: les politiques publiques en question. [Rapport de recherche] RSSI. 2021. ffhal-03276218

- Naciri Rabéa, « Le mouvement des femmes au Maroc », Nouvelles Questions Féministes, 2014/2 (Vol. 33), p. 43-64. DOI : 10.3917/nqf.332.0043. URL : https://www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2014-2-page-43.htm

- Ouali Nouria, « Les réformes au Maroc : enjeux et stratégies du mouvement des femmes », Nouvelles Questions Féministes, 2008/3 (Vol. 27), p. 28-41. DOI : 10.3917/nqf.273.0028. URL : https://www.cairn.info/revue-nouvelles-questions-feministes-2008-3-page-28.htm

À PROPOS DE L'AUTEUR :

Nisrine GHEFOU

Nisrine GHEFOU est docteur en sciences économiques de l'université Mohamed 5 (Faculté des sciences juridiques économiques et sociales Agdal) RABAT. Elle occupe actuellement le poste de comptable nationale au sein de la Direction de la comptabilité nationale au Haut commissariat et professeur vacataire à l'Ecole des Sciences de l'Information (ESI).

À PROPOS DE YOUTH POLICY CENTER :

Fondé en février 2014, le Youth Policy Center est un ***think tank marocain*** qui vise à renforcer la présence des jeunes dans les postes de responsabilité politique et à les sensibiliser quant aux valeurs citoyennes. Le YPC publie également des travaux de recherche et recommande des politiques publiques aux décideurs nationaux.

En outre, le Centre défend les causes légitimes du Royaume à l'échelle internationale, à travers la diplomatie académique et intellectuelle.

Rassemblant plus de 26.000 bénéficiaires et sympathisants, les membres du YPC travaillent en coopération productive avec des institutions marocaines, des ONG européennes et africaines, ainsi qu'avec le Conseil Danois de la Jeunesse (DUF). Le Centre est dûment enregistré auprès de la Commission Européenne.